

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20187 - 78ÈME ANNÉE

Préfiguration d'un plan d'investissements de 42 millions d'euros de la CINOR pour garantir une eau potable toute l'année à 125.000 habitants

Usine de traitement d'eau potable de Bois de Nèfles : plus besoin d'acheter de l'eau en bouteille

Hier a eu lieu l'inauguration de l'usine modernisée de potabilisation de Bois-de-Nèfles : 2,8 millions d'euros pour garantir l'accès à l'eau potable à 5700 habitants de Saint-Denis, même en cas de fortes pluies. Cet événement s'est déroulé en présence notamment de Maurice Gironcel, président de la CINOR, d'Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis, et de Maya Césari, représentante de la Région Réunion. Avec le changement climatique, les épisodes de fortes précipitations pourront devenir plus fréquents et intenses. La CINOR a donc décidé d'engager dans les années à venir 42 millions d'euros d'investissements pour fournir une eau de qualité toute l'année à 125.000 habitants par la construction et la modernisation d'équipements. Voici le communiqué diffusé hier par la CINOR à ce sujet.

« La CINOR a inauguré ce matin (hier - NDLR) l'usine de potabilisation de Bois de Nèfles. La capacité de l'installation originale créée dans les années 1960 a été doublée. Cet investissement de 2,7 millions d'euros permet de fournir une eau de qualité à 5700 habitants. La nouvelle station est notamment capable de traiter les eaux très turbides lors des périodes de fortes pluies. Les habitants du secteur ne seront donc plus pénalisés par les alertes sanitaires et les restrictions d'usage de l'eau au robinet. Autrement dit : finie l'obligation d'acheter de l'eau en bouteille en cas de fortes pluies.

Lors de sa mise en service dans les années 1960, l'usine de potabilisation de Bois de Nèfles a apporté un service inédit aux habitants de ce secteur de Saint-Denis : la garantie de boire une eau potable. Les maladies liées à la pollution de l'eau faisaient encore des ravages.

60 ans plus tard, La Réunion a profondément changé. D'environ 400.000 habitants, sa population approche désormais 900.000. Saint-Denis a suivi la même croissance, Bois de Nèfles notamment.

Au cours de ces 60 ans, l'usine de potabilisation de Bois de Nèfles a subi également l'usure du temps, ainsi que les effets des nombreux cyclones qui sont

passés sur notre île.

« Les épisodes de fortes pluies ne sont pas rares »

N'oublions pas que La Réunion est une île tropicale, les épisodes de fortes pluies ne sont pas rares. A ce moment, la turbidité de l'eau la rend impropre à la consommation. Les habitants desservis par cette station sont donc contraints d'acheter de l'eau en bouteille, ce qui constitue une importante ponction sur leur pouvoir d'achat.

Enfin, le changement climatique et ses sécheresses plus longues et fréquentes nous rappellent que l'eau est une ressource à ne pas gaspiller. Nous devons donc trouver les moyens de garantir un meilleur rendement dans le réseau d'adduction d'eau potable. En effet, il est du devoir de notre collectivité d'accompagner les démarches citoyennes des habitants de la CINOR qui font tout leur possible pour limiter au maximum le gaspillage de cette précieuse ressource.

« Doubler la capacité de production de l'usine »

Soucieuse de proposer à ses abonnés une eau de bonne qualité la CINOR a réalisé les travaux de réhabilitation de la station de traitement de Bois de Nèfles située sur la Commune de Saint-Denis.

La nouvelle station est notamment capable de traiter les eaux très turbides lors des périodes de fortes pluies. Les habitants du secteur ne seront donc plus pénalisés par les alertes sanitaires et les restrictions d'usage de l'eau au robinet.

L'inauguration de cette nouvelle usine s'inscrit donc pleinement dans le cadre du contrat de progrès de la CINOR établi avec les membres de la conférence régionale des acteurs de l'eau. En réponse aux enjeux

du Plan Eau Dom, il s'agit d'améliorer les performances techniques du service d'eau potable pour les abonnés afin d'être en mesure d'assurer la continuité du service dans le contexte d'un service exposé aux intempéries et aux événements naturels.

Ce projet a également permis de doubler la capacité de production de l'usine pour répondre aux besoins croissants du secteur de Bois de Nèfles.

Accès à l'eau potable : 42 millions d'euros investis dans les prochaines années

L'accès des Réunionnais à l'eau potable au robinet est une des plus importantes avancées de ces dernières décennies dans notre île. Plus besoin d'aller à la fontaine et de charrier des bassines d'eau.

La croissance de la population nécessite d'importants investissements pour maintenir l'état du réseau, diminuer les pertes et augmenter la production d'eau potable.

C'est pourquoi la CINOR a inscrit dans son projet de mandature Terre d'Avenir 2030 d'importants chantiers :

Outre Saint-Denis, plus de 4.1 millions d'euros ont déjà été engagés sur les autres communes du territoire pour améliorer la qualité de l'eau distribuée à 13 500 habitants avec notamment la mise en service de deux usines de potabilisation sur la commune de Sainte-Suzanne en 2021.

Les investissements vont se poursuivre dans les années à venir à hauteur de 42 millions d'euros pour améliorer la qualité de l'eau distribuée à environ 125 000 habitants.

- Création d'une usine de potabilisation sur le secteur de Sainte-Clotilde à Saint-Denis : 35 000 habitants, 8 millions d'euros

- Création d'une usine de potabilisation sur le secteur de Monté Sano à Sainte-Marie : 3 300 habitants, 1,5 millions d'euros

- Réhabilitation d'une usine de potabilisation de Saint-François à Saint-Denis : 5 000 habitants., 2,5 millions d'euros

- Réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable de Bellepierre : 81 000 habitants, 30 millions d'euros

L'UTEP de Bois-de-Nèfles en bref

- elle est capable de traiter aujourd'hui jusqu'à 1200 m3 d'eaux brutes par jour et d'alimenter 5700 habitants.

- elle est équipée d'une filière de traitement des boues qui n'existait pas auparavant

- L'amélioration des performances de l'usine permet aujourd'hui de diminuer la quantité d'eau refoulée depuis le littoral.

- trois ans de travaux

- 2,8 millions d'euros d'investissements

- co-financement par l'Union européenne (FEDER) : 1,3 millions d'euros, et la Région : 200.000 euros

Zoom sur l'assainissement

Si la potabilisation apporte l'eau potable au robinet dans les foyers, le traitement de cette eau consommée est toute aussi importante.

Sur la période 2012-2021, pour préserver l'environnement et la santé de la population, et permettre le développement du territoire, les efforts de la Collectivité en matière d'assainissement ont porté sur la mise en conformité des ouvrages de traitement :

- mise en service en 2013 de deux nouvelles stations de traitements des eaux usées aux normes : Stations du Grand Prado et de Terre des Trois Frères dont le traitement permet de rejeter des eaux propres au milieu naturel.

- 73 millions d'euros de travaux dont 70% pour les extensions de réseaux. Le linéaire de réseaux sur cette période a connu une augmentation significative de +24%.

- Pour la période 2022-2026, désormais l'enjeu est la réhabilitation des réseaux d'assainissement les plus vétustes afin de lutter contre la pollution des sols et des milieux naturels, résorber les problématiques de nuisances (odeurs, débordements) et intervenir en amont des effondrements de voiries liés à des casses de réseaux.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Nouvel échec des discussions alors que les propositions d'Albioma et des rhumiers vont dans le bon sens

Jean-Michel Moutama : « Tereos remet tout en cause »

Hier, les négociations de la Convention canne à la préfecture ont de nouveau échoué. De retour après une interruption de séance de plusieurs heures qu'il avait demandé, l'industriel Tereos a remis en cause la généreuse proposition de l'État pour garantir le prix d'achat de la canne et celle des rhumiers pour augmenter la production de canne et donc des revenus des planteurs. De plus, Tereos propose aux planteurs un partage très inéquitable des bénéfices des sucres : deux tiers pour Tereos, un tiers pour les 2500 planteurs. Cette dernière proposition est inacceptable pour les syndicats. « Tous les industriels sont prêts à mettre de l'argent sur la table sauf Tereos. Tereos remet tout en cause », souligne Jean-Michel Moutama, président de la CGPER et membre de l'Intersyndicale agricole de La Réunion, qui ajoute : « dans l'état actuel, il n'y a pas de signature envisageable ». A l'heure où nous mettons sous presse, aucune nouvelle réunion de négociation n'est prévue avant la rencontre entre les deux ministres en visite officielle, les planteurs et Tereos annoncée pour 16 heures 30 à la Préfecture. Or, c'est le seul rendez-vous programmé entre les membres du gouvernement et les représentants de la filière. Cela signifie probablement qu'une séquence médiatique avec signature de la Convention canne par un ministre était prévue... mais Tereos remet tout en cause.

Hier matin, représentants des planteurs et Tereos avaient rendez-vous avec le préfet en présence de Jean-Bernard Maratchia, conseiller régional délégué à l'Agriculture. La Région n'est pas partie prenante de la Convention canne, l'élu de cette collectivité venait évoquer des propositions pour accompagner la Convention canne.

Bien avant midi, Tereos demandait une suspension de séance afin de se donner un délai de réflexion pour examiner les propositions et peaufiner la sienne. Rendez-vous était donné à 18 heures pour une reprise des discussions. Mais quand les représentants de Tereos revinrent autour de la table à l'heure dite, ce fut la douche froide.

Tereos veut décider à la place de l'État l'engagement de fonds publics supplémentaires

Non seulement Tereos n'acceptait pas les proposi-

tions des planteurs, mais en plus il a remis en cause celle de l'État qui est pourtant généreuse. C'est un engagement à revoir à la hausse une aide publique annuelle à l'industriel de 28 millions d'euros garantie jusqu'en 2027 si la situation économique se dégrade : c'est la clause de revoyure. Ceci donne donc à l'industriel le « filet de sécurité » qu'il exige pour garantir le prix de la canne qu'il paie aux planteurs sur toute la durée de la Convention canne, jusqu'en 2017. Puisque cet argent public est engagé par l'État, ce dernier proposait d'enclencher la clause de revoyure après étude de la situation par ses services. C'est pourquoi l'État ne voulait pas inscrire dans la Convention canne un chiffre signifiant l'activation de la clause de revoyure.

Mais ceci ne convient pas à Tereos qui estime que dans ces conditions, il n'a pas de « filet de sécurité ». L'industriel veut que se soit lui qui fixe le seuil de déclenchement, quand les bénéfices tirés du sucre sont inférieurs à 92,8 millions d'euros par an. Autrement dit, Tereos veut décider quand l'État doit augmenter l'aide publique qu'il reçoit, sur la base de ses chiffres sans laisser aux pouvoirs publics la capacité d'étudier la situation économique ! Autrement dit, il faudrait croire Tereos sur parole... bien difficile à accepter.

Tereos veut deux-tiers des bénéfices, et un tiers pour 2500 planteurs

Quant à l'augmentation du prix de la canne payé par Tereos en fonction de l'augmentation des profits de la vente des sucres, Tereos campe sur des positions inacceptables pour les planteurs.

Tereos situe son point d'équilibre à 7 millions d'euros au-dessus d'un bénéfice de 97,8 millions d'euros de bénéfices sur le sucre. A partir de ce seuil, il ne veut accorder aux planteurs qu'un tiers des profits, et garder les deux-tiers pour lui. Inacceptable pour les planteurs, ils estiment que pour être décentement payés, le seuil doit être de 92,8 millions d'euros auxquels s'ajoutent 4 millions d'euros pour financer les investissements nécessaires pour chaque campagne sucrière. Au-delà de 96,8 millions d'euros, les planteurs sont prêts à laisser la moitié des bénéfices à Tereos pour apporter un bonus au prix de la canne. L'industriel refuse catégoriquement.

Jean-Michel Moutama, président de la CGPER et membre de l'Intersyndicale rappelle qu'« avant les

accords de 1969, les planteurs avaient droit à deux tiers de la valeur ajoutée et l'usinier un tiers. Avec deux-tiers pour Tereos et un tiers pour les planteurs, on marche sur la tête. Pas question d'un accord sur cette base ».

« Tous les industriels sont prêts à mettre de l'argent sur la table sauf Tereos »

Tereos remet aussi en cause la proposition des rhumiers, qui sont prêts à mettre une somme de l'ordre d'un million d'euros par an sur la table au-delà d'une production de mélasse de 57.000 tonnes, soit une récolte de 1,750 million de tonnes de canne, et d'augmenter cette contribution si le tonnage est plus important. Puisque les distilleries achètent la mélasse à Tereos, il reviendrait à l'industriel de rétrocéder cette somme. « Mais Tereos refuse le système proposé, il veut récupérer 50 % de la somme versée par les rhumiers au titre de ce contrat de performance conclu avec les planteurs », précise le président de la CGPER. Là aussi, ce n'est pas acceptable pour les syndicats d'agriculteurs.

Rappelons qu'Albioma pourrait verser 700.000 euros par an aux planteurs pour favoriser la culture de cannes mixtes qui produisent plus d'électricité.

« Tous les industriels sont prêts à mettre de l'argent sur la table sauf Tereos », constate Jean-Michel Moutama qui souligne que « les propositions d'Albioma et des rhumiers vont dans le bon sens car ce sont des

contrats de performance qui visent à augmenter la production de cannes, donc le revenu des planteurs ». « Les propositions des planteurs font déjà d'importantes concessions pour garantir une signature rapide afin de commencer la campagne sucrière le plus tôt possible », ajoute-t-il.

« Dans l'état actuel, pas de signature envisageable »

Les parties se sont quittées hier dans la nuit sans avoir fixé la date d'une nouvelle séance de négociation. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mers, Gérald Darmanin et le ministre délégué aux Outre-mers, Jean-François Carenco arrivent aujourd'hui. A 16 heures 30, ils doivent rencontrer les acteurs de la filière à la Préfecture avant le dîner républicain avec les élus. Il est probable que cette réunion avait pour but une signature de la Convention canne par un ministre devant les caméras. Mais à l'heure où nous mettons sous presse, aucune rencontre entre les représentants des planteurs et Tereos n'est prévue d'ici la séquence « filière canne » des deux membres du gouvernement, et « dans l'état actuel, il n'y a pas de signature envisageable », déclare le président de la CGPER. Tant que Tereos campera sur ses positions, il n'y aura donc pas de signature de la Convention canne, et par conséquent pas de coupe alors que la campagne sucrière aurait déjà dû débiter depuis plus d'une semaine.

M.M.

Résistance du peuple réunionnais à l'assimilation

80 % des Réunionnais affirment maîtriser le créole : une victoire du PCR et des militants culturels

Une étude de l'INSEE permet de mesurer le chemin parcouru depuis la création du PCR : aujourd'hui 80 % des Réunionnais déclarent officiellement maîtriser la langue créole. Une telle affirmation s'exprimerait-elle de la sorte sans le travail de conscientisation mené par les communistes et les militants culturels ? La proportion de cette affirmation atteint même 94 % chez les Réunionnais dont les parents parlaient créole dans leur enfance. Néanmoins, le poids de l'assimilation reste présent car 6 % des Réunionnais ayant des parents créolophones ne maîtrisent pas cette langue, avec un pourcentage plus élevé chez les jeunes. C'est d'une part la conséquence de la croyance selon laquelle parler créole nuit à l'intégration dans la société et qu'il est obligatoire de

parler français en oubliant le créole, et d'autre part d'un système éducatif qui favorise les francophones en refusant de reconnaître le créole comme langue d'enseignement : 25 % des natifs diplômés du supérieur ne maîtrisent pas le créole, contre 10 % de ceux qui ont un diplôme inférieur ou n'en ont pas du tout. La lutte contre l'assimilation reste un combat quotidien, notamment dans le langage.

Dans son numéro 70 d'INSEE-Analyses intitulé « Entre langue créole, musiques des Mascareignes et influence internationale », l'institut de statistiques publie une étude sur les pratiques culturelles des Réunionnais. Il y est notamment question de la

langue créole. Premier extrait :

« Parmi les habitants de La Réunion âgés de 15 ans ou plus, 81 % déclarent maîtriser la langue créole. Dans toutes les tranches d'âges, la majorité de la population parle la langue créole, même si c'est un peu moins le cas des plus jeunes : 73 % des 15-24 ans déclarent parler la langue créole contre 83 % des 60 ans ou plus.

Le rôle des transmissions familiales et sociales dans la maîtrise de la langue créole est avéré : 94 % des Réunionnais auxquels les parents parlaient en créole durant leur enfance le parlent également. Plus que le fait d'être né à La Réunion, c'est la langue parlée dans l'enfance qui est déterminante dans la maîtrise de cette langue. Ainsi, 86 % de ceux qui déclarent cette pratique dans l'enfance et qui sont nés en dehors de l'île déclarent maîtriser cette langue, contre 70 % de ceux qui sont nés à La Réunion mais dont les parents ne leur parlaient pas la langue créole durant leur enfance. »

La contribution du PCR

Ceci indique donc que malgré le fait que la langue maternelle des Réunionnais ne soit ni langue officielle, ni langue d'enseignement et très peu présente dans l'espace médiatique, elle reste la langue principalement utilisée à La Réunion. Ce qui est notable, c'est l'affirmation des Réunionnais de cette pratique. Aurait-on imaginé pareil résultat sans le PCR et les militants culturels ?

Le PCR a fait de la reconnaissance du créole une des priorités de ses luttes. Cela s'est traduit par des nombreuses publications de textes en créole dès les années 1960 dans « Témoignages ». Aujourd'hui, grâce à Justin, Témoignages est le seul journal à publier tous les jours un éditorial en créole, « Oté », auquel s'ajoute l'explication d'un proverbe, « Kozman pou la rout ». Ceci rappelle que le créole est une langue capable d'être utilisée dans toutes les situations.

« 81 % déclarent maîtriser la langue créole » : cela montre tout le chemin parcouru. Le PCR a permis d'éveiller les Réunionnais : ils sont un peuple ouvert sur le monde, avec une histoire, une langue et une culture. Ce fut une évolution décisive qui amplifia la lutte contre un complexe d'infériorité entretenu par la colonisation. La reconnaissance du créole comme langue des Réunionnais était loin d'être acquise et suscitait même des débats passionnés dans le Parti. Le PCR disait au Réunionnais qu'il ne faisait pas partie d'un groupe d'individus de seconde zone sans Histoire et qui devait tout à la France. Pour le PCR, le Réunionnais était membre d'un peuple riche de ses origines diverses et qu'il pouvait en être fier. Avec le PCR, le Réunionnais a peu à peu pris conscience qu'il ne venait pas de nulle part. Le créole est une langue qui a réussi faire communiquer des personnes originaires de trois continents rassemblées sur une petite

île de 2500 kilomètres carrés soumise au régime colonial durant la majeure partie de son histoire. C'est une prouesse dont les Réunionnais peuvent être fiers.

Néanmoins, la maîtrise du créole est moins importante chez les 15-24 ans. Ce recul peut s'expliquer par l'importance d'une immigration récente qui n'est pas créolophone. C'est aussi la conséquence d'une croyance trop répandue : parler créole nuit à l'intégration dans la société, il est obligatoire de parler français et d'oublier le créole. Aussi, de jeunes parents créolophones ne parlent qu'en français à leurs enfants, car ils ont été persuadés que le créole était un obstacle à l'apprentissage d'une autre langue. Mais l'arbre est coupé de ses racines. Ce sentiment est entretenu par un système éducatif qui ne reconnaît pas le créole comme langue d'enseignement, cela fait l'objet d'un autre article.

Conséquences du néocolonialisme dans le langage

Enfin, il est à noter que malgré les efforts des collectivités pour appliquer la Charte de bilinguisme avec le soutien de Lofis la lang, le fait que le français bénéficie du statut exclusif de langue officielle fixe un cadre très rigide qui se répercute dans les mentalités. Rares sont les interventions en créole dans les assemblées politiques de haut niveau, et le français est la langue de communication quasi-exclusivement utilisée par les responsables politiques et administratifs pour rendre compte de leurs actions, même à l'oral.

Le contraste est saisissant avec nos voisins mauriciens par exemple. Un ministre ne va pas hésiter à s'exprimer en créole mauricien à la télévision, y compris dans un reportage diffusé par le journal en français de la MBC. Et que dire des Seychelles, où le journal télévisé de la chaîne publique est en créole seychellois.

Mais nos voisins n'ont pas subi le même régime colonial. Celui pratiqué par la France était l'assimilation. Le néocolonialisme qui lui succéda procède de la même logique. Les conséquences continuent de peser sur notre société et se manifestent par des mots ou des expressions telles que « Métropole » pour dire France, ou « je suis hors département » pour dire « je ne suis pas à La Réunion ». Avant l'arrivée de Debré à La Réunion en 1963 lors d'élections marquées par la fraude électorale massive qui dura encore de nombreuses années, les Réunionnais n'utilisaient pas le mot « Métropole », car il n'existe pas dans le créole. Ceci montre que le combat mené par le PCR et les militants culturels sera encore long, malgré des avancées indéniables.

M.M.

Oté

D' in bon travail kominis... ziska lo mové travaye anti-kominis !

Mézami,

19 mars 1946, band député l'outre-mèr la fé vote la loi pou départmantaliz kat péi l'outre-mèr, Léon de Lépervanche la anvoye in télégram son band kamarad La Rényon avèk konm komantèr « in bon travaye kominis »..

Dopi tan-la parti kominis la gingn plizyèr foi fé pass bande déssizyon pou shanj la vi demoune La Rényon mé dé foi nout band bon projé lété kalé par gouvèrnman La frans an konplissité avèk demoune la droite — mé pa solman — si tan tèlman ké plizyèr zané apré ni kour déyèr bande projé-la san gingn zamé ratrapé.

An parmi band projé mi antrevoi dè nou lé pa paré pou ratrapé : inn sé la MCUR in gran pa an avan pou la konéssans nout sivilizassion é nout listoir, l'ote sé lo tram-train.

Zistoman mi sorte gingn in méssaz i anons la — ba an frans dann départman z'yveslines, i sorte mète an sèrvis in tram-train in projé l'ané 2014 é zordi lé an sèrvis dsu 18 kilomète — in projé alstom apré ké li la rashète Lantropriz Bombardier — in lantropriz Kanada.

Par lo mèm okazyon, dann lo kominiké i anparl dévlopman tram-train in pé partou dan La Frans mé pa solman pars néna galman in projé dann L'Inde i paré la rouvèr dèrnyèrman... Antand amwin bien lé zami, mi vé pa trèss louanz lo kapitalist Alstom pars mi koné shak foi k'i fé in n'afèr konmsa sé band kapitalist i aroz azot é pa bande travayèr — poitan sé band travayèr k'i amène la plu-valu donk lo travaye finalman. Mi pans solman mon péi la bien bézoin band projé konmsa é sak nou la pèrde sar difissil pou argagné. Domaz pou nou, pou linstan ! Mi pans bande sabotèr toute dirékssyon i doizète kontan zot forfé. Zot mové travaye anti-parti kominis rényoné...anti-Vergès pétète.

A bon ékoutèr, salu !

Justin